

Médecin de famille et télémédecine réunis dans un modèle économique. Avec Combi Care, vous avez le choix: vous décidez au cas par cas si vous souhaitez vous faire conseiller par téléphone ou consulter directement votre médecin de famille.

Les étapes de traitement ne sont pas les mêmes pour toutes les questions médicales. Par exemple, en cas de symptômes grippaux ou d'une infection urinaire, la consultation du / de la médecin peut être évitée la plupart du temps, grâce à la télémédecine. Par contre, s'il s'agit de contrôles relatifs au cancer de la peau ou de maux de dos, une consultation sur place est indiquée. C'est pourquoi en cas de questions médicales, vous pouvez choisir librement avec Combi Care entre

- la télémédecine (Medi24) et
- le / la médecin de famille de votre choix

Vos obligations

Visana vous restitue les coûts de prestations économisés, sous forme d'un rabais sur les primes. Le calcul est simple:

- plus les économies sont élevées, plus le rabais sur les primes est important.

Le modèle Combi Care prévoit certaines obligations pour économiser des prestations.

Première consultation

Pour toute question médicale, adressez-vous soit à Medi24 soit à votre médecin de famille. Il n'est possible de consulter d'autres fournisseurs de prestations (en particulier des spécialistes) que sur délégation de Medi24 ou de votre médecin de famille.

Annonce de la délégation à Medi24

Si votre médecin de famille vous adresse à un autre fournisseur de prestations (p. ex. spécialiste), vous devez impérativement en informer Medi24. Par exemple par téléphone au numéro 0800 633 225 ou par voie numérique via l'app Well.

Retrait de génériques / biosimilaires

- Combi Care rembourse uniquement les coûts des génériques et biosimilaires. Vous pouvez facilement trouver ces derniers dans le guide des médicaments de l'application Well.
- Informez votre médecin de famille de cette obligation et demandez activement le médicament générique ou biosimilaire auprès du cabinet médical, lors d'interventions ambulatoires à l'hôpital ou à la pharmacie.

- Les préparations originales sont remboursées uniquement lorsqu'il n'existe aucun générique / biosimilaire pour le groupe de substance active correspondant ou lorsque la patiente ou le patient a impérativement besoin de la préparation originale, pour des raisons médicales. Cela doit être explicitement confirmé à Visana par le/la médecin prescripteur/trice, dans un rapport médical.

Voici ce qui se passe lorsque les obligations ne sont pas respectées

Si vous vous éloignez une fois du parcours de soins prévu par Combi Care et que vous consultez par exemple directement un/e spécialiste ou que vous retirez des préparations originales au lieu de génériques / biosimilaires, nous vous rappellerons votre obligation par écrit. À la suite du deuxième et du troisième manquement, nous nous réservons le droit de réduire nos prestations de respectivement 50 % et 100 %. À la quatrième occurrence, nous vous ferons passer de Combi Care à l'assurance de base ordinaire.

Vous trouverez de plus amples informations concernant Combi Care, les génériques et les biosimilaires sur visana.ch/fr-combicare

Un conseil médical jour et nuit

Medi24 est joignable par téléphone au 0800 633 225. Pour les services numériques tels que Doctor Chat, l'app Well est également à votre disposition 24 heures sur 24.

visana.ch/fr/well